



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE RENTRÉE

Année scolaire
2025-2026



ÉDITO



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je m'appête à vivre cette première rentrée scolaire 2025-2026 au sein de l'académie de Montpellier. Nous toutes et tous, personnels éducatifs et services académiques, sommes animés par une même ambition : faire rayonner la promesse républicaine de l'École, celle qui élève chacune et chacun et offre à toutes et tous les mêmes chances. Cette année sera riche en avancées et en projets passionnants, structurés autour de trois axes qui me tiennent particulièrement à cœur.

Notre premier grand défi sera de consolider les savoirs fondamentaux, autour desquels nous nous concentrons depuis plusieurs années, pour permettre à chaque élève de réussir, en bâtissant les bases solides nécessaires pour révéler tous les potentiels. Je suis intimement convaincue qu'en prenant confiance en eux, tous nos jeunes réussiront. Notre mission est de leur offrir l'accompagnement nécessaire pour y parvenir et je m'engage à poursuivre cet objectif avec la plus grande détermination.

Deuxième grand chantier : bâtir une École de l'engagement, de la justice et de la responsabilité. Nous allons continuer à porter haut et fort la laïcité et les valeurs de la République, tout en luttant sans relâche contre toutes les formes de haine et de discrimination.

Enfin, nous garantirons une École qui protège et qui rassemble. Le bien-être de nos élèves est une priorité absolue : veiller à leur santé mentale, en accompagnant notamment un usage raisonné du numérique et en poursuivant une lutte sans merci contre toutes les formes de violence.

Cette rentrée est une formidable opportunité de construire ensemble une École où chacun se sent protégé, encouragé et inspiré. Je suis impatiente de voir toutes ces belles initiatives prendre vie et je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous nos personnels pour faire de cette année scolaire 2025-2026 une très belle année !

Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités



Sommaire

CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2025	6
1. UNE ÉCOLE AMBITIEUSE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES	9
A. Réforme de la formation initiale des professeurs	10
B. Mobilisation exceptionnelle pour le collège.	10
C. Mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques en 1ère	11
D. Éducation à l'orientation : le plan Avenir	11
2. UNE ÉCOLE PROTECTRICE POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE	13
A. Sécurité des élèves et des personnels	14
B. Sensibilisation des personnels à la cybersécurité	14
C. Prévention et lutte contre le harcèlement	15
D. Généralisation du dispositif « Portable en pause » au collège	15
3. UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE POUR ASSURER L'AVENIR DE CHAQUE ÉLÈVE	17
A. Déploiement du plan de formation Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité (EVAR-S)	18
B. Santé mentale et bien-être des élèves.	18
C. Mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).	19
D. Ouverture de dispositifs de scolarisation spécifiques	19
4. UNE ÉCOLE COMME LEVIER D'ÉGALITÉ DES CHANCES	21
A. Initiatives Mixité Excellence.	22
B. Développement de la mixité scolaire	23
C. Création de nouvelles Cités éducatives	23
D. Utilisation de l'IA dans l'accueil et la scolarisation des élèves allophones	23
E. Plan Filles et maths	24
5. UNE ÉCOLE ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE	27
A. Évolution des réseaux pédagogiques territoriaux	28
B. Création d'un nouveau Territoire Éducatif Rural (TER)	28
C. Déploiement de quatre nouvelles options « Ambitions études santé ».	29
D. Définition de la carte scolaire : une nouvelle méthode de travail	29
E. Évolution de la carte des formations professionnelles à la rentrée 2025	30

CHIFFRES CLÉS

DE LA RENTRÉE 2025

LES ÉLÈVES

532 000

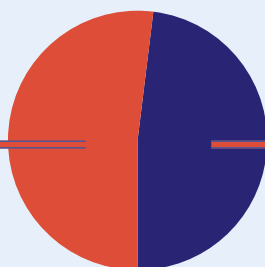
élèves et apprentis dans l'académie de Montpellier

1er degré*

250 559

Collèges et lycées**

241 208



40 047
apprentis

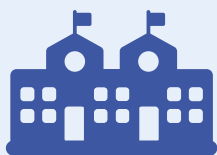
* dont :

222 651 dans le secteur public (soit une baisse attendue de -1%) et **27 908** dans l'enseignement privé sous contrat (en baisse de -1,5%)

** dont :

198 249 dans le secteur public (en baisse de -0,53%) et **42 959** élèves dans le second degré privé sous contrat (-0,18% par rapport à la rentrée 2024)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



1998

Écoles

261

Collèges

109

Lycées

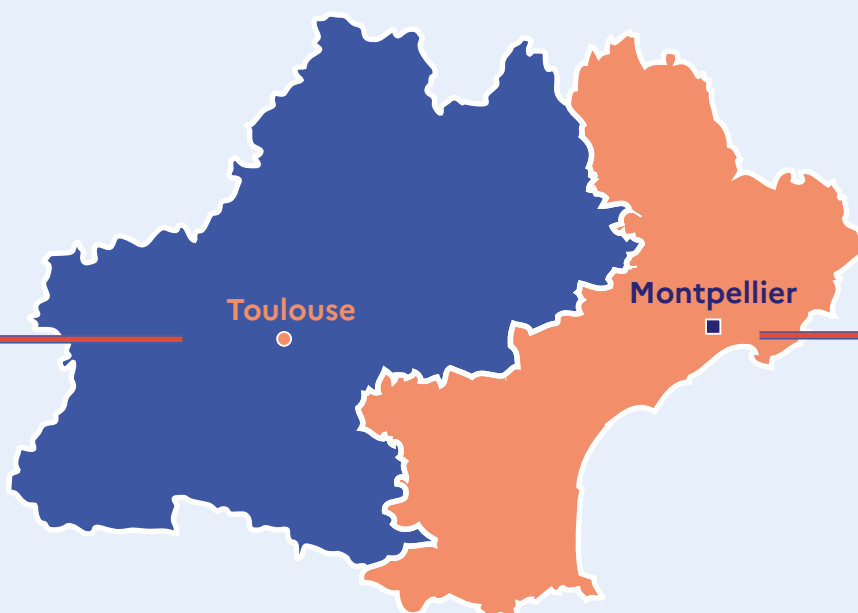
dont 2 écoles (Hypatie et Jules Isaac-Sophie Scholl à Montpellier) et 2 collèges (Juvignac et Maraussan) inaugurés à la rentrée 2025

LES ÉTUDIANTS

275 028 étudiants en région académique Occitanie

150 438

dans
l'académie de
Toulouse



124 590

dans
l'académie de
Montpellier

38 Établissements d'enseignement supérieur en région académique Occitanie, dont

11 Établissements Publics
Expérimentaux (EPE), Universités,
Grand établissement, COMUE et
Institut national universitaire

9 Écoles d'ingénieurs

6 Écoles d'art, d'architecture

7 Autres établissements
d'enseignement supérieur

4 Établissements d'enseignement
supérieur privés reconnus d'intérêt
général (EESPIG)

LES PERSONNELS

51 000

personnels de l'Éducation
nationale dans l'académie
de Montpellier

dont

45 000

enseignants

16 500

dans le 1er degré

28 500

dans le 2nd degré

DES MOYENS EN PROGRESSION

L'académie bénéficie de

162

emplois supplémentaires
dans un contexte de
diminution des effectifs,
notamment dans le 1er
degré (-2 200 élèves).

- **10** dans le 1er degré

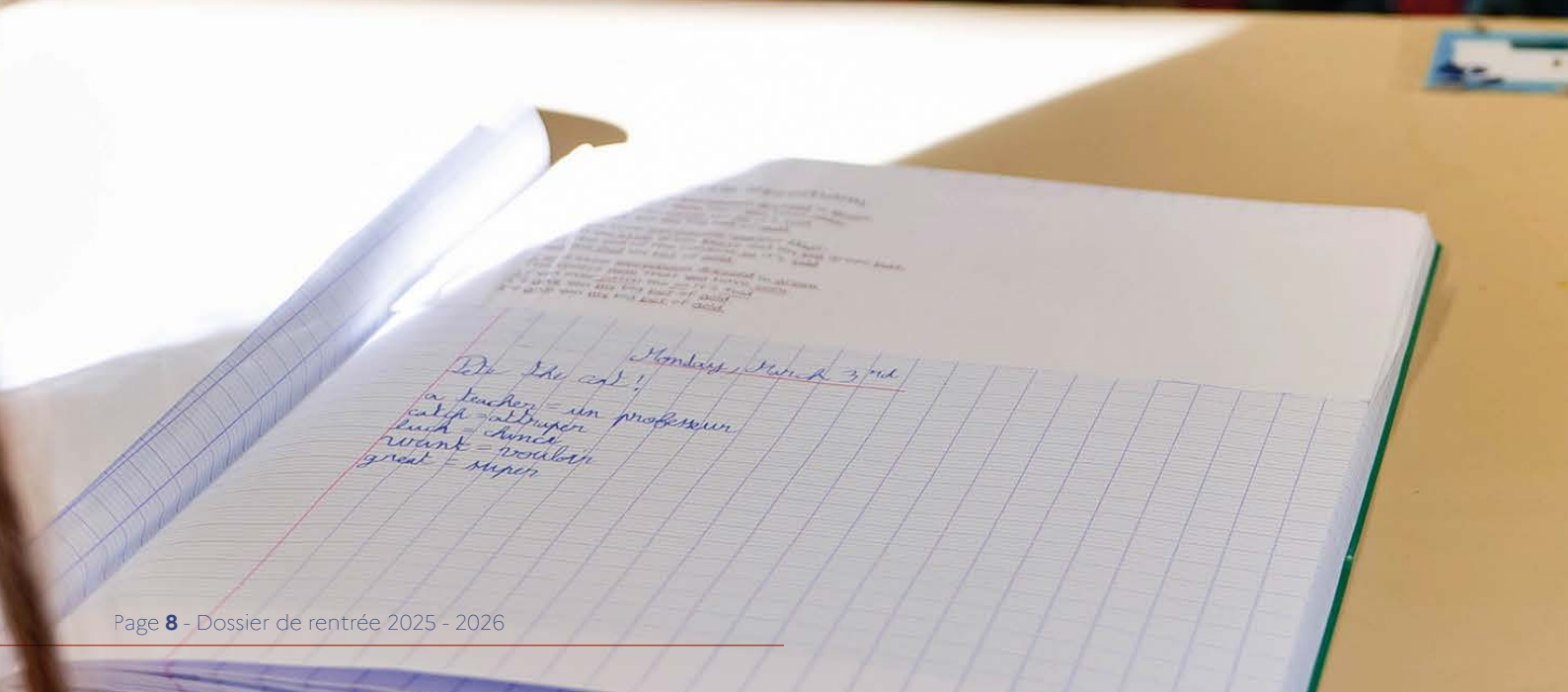
+ **28** dans le 2nd degré

+ **42** dans le cadre du Plan tranquillité

+ **95** Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH)

+ **5** personnels administratifs en établissements scolaires

+ **2** Conseillers Principaux d'Éducation (CPE)



Monday, March 7th
De - the cat!
a teacher - un professeur
catch - attraper
want - vouloir
great - super

A large white number '1' is centered in the upper half of the page. The background is a light blue gradient. A dark blue diagonal band runs from the bottom left towards the top right. Below this band, a white triangular shape points towards the bottom left, containing the text. A red triangle is visible at the bottom left corner, partially overlapping the white shape.

1

**Une école ambitieuse
pour la réussite
de tous les élèves**

1.

À RETENIR

La rentrée 2025-2026 est marquée par trois chantiers majeurs : une réforme de la formation des professeurs visant à mieux les préparer, une mobilisation exceptionnelle pour le collège avec des groupes de besoins en français et mathématiques ajustés et étendus de la 6ème à la 3ème et un plan d'éducation à l'orientation renforcé dès la 5ème.

A. Réforme de la formation initiale des professeurs

Transformer l'École et répondre aux objectifs de réussite pour tous, c'est d'abord penser autrement la manière dont on forme celles et ceux qui la feront vivre. La réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE) entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement, avec trois objectifs : **attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs professeurs et CPE.**

- » **Dès la licence, les étudiants pourront désormais s'engager dans un parcours structuré vers les métiers de l'enseignement.** Le concours de recrutement sera accessible à la fin de la licence, permettant une entrée plus précoce, progressive et accompagnée dans la profession.
- » **Une licence dédiée** préparera d'ailleurs spécifiquement au professorat des écoles afin de susciter ou de confirmer leurs motivations (licence professorat des écoles, dite « licence LPE »).
- » **Les lauréats du concours bénéficieront d'une formation statutaire rémunérée durant les deux années de master**, qui articulera contenus disciplinaires, savoir-faire professionnels et réflexion sur les enjeux éducatifs.
- » Dès la rentrée 2025, des modules d'accompagnement de 60 heures seront proposés dans les universités pour aider les étudiants à se préparer à cette nouvelle voie d'accès.
- » Enfin, le concours en master restera ouvert en 2026 et 2027 pour celles et ceux qui s'y préparent.

B. Mobilisation exceptionnelle pour le collège

Depuis 2024, des groupes de besoins en français et mathématiques ont été mis en place en 6ème et en 5ème pour offrir un accompagnement pédagogique personnalisé, garantir la maîtrise des compétences et renforcer la confiance des élèves. L'expérience de cette première année a montré la nécessité d'ajuster leur organisation pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun et de prolonger la démarche en 4ème et en 3ème.

Ajustements des groupes de besoins en 6ème et en 5ème

Dès la rentrée 2025-2026, la constitution des groupes se fera en ciblant **des compétences précises comme la fluence, la compréhension de textes, les automatismes de calcul et la résolution de problèmes.** Il est essentiel de s'appuyer sur les tests spécifiques des **évaluations nationales en français et en mathématiques**, plutôt que sur la moyenne générale ou le score global, qui sont moins précis pour identifier les besoins. Pour faciliter l'identification des besoins, des évaluations nationales exhaustives, sous un format resserré (une heure « mathématiques et français » plus test de fluence), deviendront obligatoires pour tous les élèves de 5ème.

Création d'un continuum avec les niveaux 4ème et 3ème

En parallèle, chaque collège développera une **stratégie de réussite pour les élèves de 4ème et 3ème** sur le modèle des groupes de besoins en 6ème et 5ème, recherchant à consolider les acquis, développer l'autonomie et préparer l'orientation des élèves. L'accompagnement pédagogique adapté, notamment « Devoirs faits » ou encore les stages de réussite, seront mobilisés à cet effet en complément de moyens supplémentaires accordés aux établissements.

Cette stratégie est d'autant plus cruciale que le Diplôme National du Brevet est renforcé : le contrôle continu de 3ème comptera pour 40% de la note finale et les épreuves terminales pour 60%. Cette évolution implique une réflexion collective sur l'évaluation et la préparation à l'examen.

Mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux d'accompagnement des nouveaux programmes

Un **plan de formation aux nouveaux programmes en mathématiques, français et langues vivantes** se déploie dans l'académie depuis le mois de juin 2025 à destination des professeurs concernés. Outre des webinaires et la diffusion de ressources institutionnelles et académiques, des formations territoriales, au plus près des équipes, seront organisées tout au long de l'année scolaire 2025-2026.

C. Mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques en 1ère

A l'instar de ce qui existe déjà en français, une épreuve anticipée de mathématiques s'adressant à l'ensemble des élèves des classes de 1ère générale et technologique sera introduite au mois de juin 2026.

L'objectif est de **revaloriser la place des mathématiques** dans la scolarité des élèves afin qu'ils en maîtrisent les **compétences fondamentales et les automatismes** comme la résolution d'une équation, le calcul d'une

proportion et d'une probabilité ou encore l'interprétation d'indicateurs statistiques.

Notée sur 20 points, l'épreuve de mathématiques aura un coefficient 2. Elle se composera en 2 parties d'une durée de 2 heures :

- › Partie 1 (6 points) : calculs et questions à choix multiples ;
- › Partie 2 (14 points) : raisonnement sous forme de problèmes.

Comme pour les épreuves anticipées de français, les résultats des épreuves anticipées de mathématiques seront communiqués aux élèves en juillet. Ils seront intégrés à leur dossier Parcoursup pour leur accès à l'enseignement supérieur et permettront ainsi de disposer d'une évaluation nationale en mathématiques.

D. Éducation à l'orientation : le plan Avenir

Lancé à la rentrée 2025, le **plan Avenir** a pour objectif de **favoriser l'égalité des chances et de lutter contre l'autocensure et contre tous les stéréotypes** qui persistent encore dans la formation, dans l'orientation et les aspirations professionnelles.

- › Chaque collège et chaque lycée se dotera d'un **plan pluriannuel d'éducation à l'orientation** qui définit des objectifs clairs, assortis d'indicateurs de suivi et prévoit des actions pédagogiques sur un temps d'enseignement dédié.

- › **Dès la classe de 5ème**, chaque élève suivra un **programme d'éducation à l'orientation**, avec quatre demi-journées dédiées par an : visites d'entreprises, de salons et forums, rencontres avec des professionnels et des rôles modèles.

- › Les **professeurs principaux**, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des élèves, bénéficieront d'une **formation spécifique dès l'automne 2025**, en commençant par les professeurs principaux de classe de 3ème.

- › Dans les lycées volontaires, un **professeur référent « orientation »** accompagnera un même groupe d'élèves de la 1ère à la terminale.

- › La **plateforme Avenir(s)** sera déployée dans tous les établissements. Élèves, parents et professeurs y trouveront des **ressources**, des **fiches métiers** ainsi qu'un **portfolio personnel** qui permettra de conserver la trace du parcours de l'élève. Le module MonProjetSup accompagnera les lycéens dans leurs démarches vers l'enseignement supérieur.

Accompagnement renforcé des bacheliers professionnels

L'accompagnement des bacheliers professionnels complètera le plan Avenir par des mesures adaptées aux défis qu'ils rencontrent.

Dans la continuité du parcours personnalisé de fin de terminale, les bacheliers professionnels feront l'objet d'un accompagnement renforcé, avec :

- › la généralisation des parcours de consolidation en brevet de technicien supérieur (BTS) : spécifiques à l'établissement et fondés sur des diagnostics de rentrée, pour renforcer

les connaissances disciplinaires et méthodologiques ;

- › la systématisation des conseils de mi-semestre pour prévenir les ruptures d'études en détectant les élèves en difficulté et en proposant des dispositifs de remédiation ou de réorientation ;

- › l'expérimentation de nouveaux parcours de BTS en trois ans avec une première année propédeutique confirmant leur choix d'orientation ;

- › le déploiement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) en trois ans : création d'une CPGE destinée à l'accueil des bacheliers professionnels par académie.

Ces mesures complètent les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de Parcoursup favorisant l'accès des bacheliers professionnels aux sections de technicien supérieur (STS), filières dans lesquelles ils sont le plus à même de réussir.





2

**Une école protectrice
pour toute
la communauté
éducative**

2.

À RETENIR

La rentrée 2025 met l'accent sur le rôle protecteur de l'École auprès de toute la communauté éducative. Cette priorité se manifeste par un renforcement de la sécurité des établissements, le maintien de l'intensification de la lutte contre le harcèlement via le programme « Phare » et la formation généralisée des personnels. Par ailleurs, la généralisation du dispositif « Portable en pause » au collège vise notamment à améliorer le climat scolaire. Enfin, une sensibilisation accrue à la cybersécurité est prévue pour l'ensemble des personnels.

A. Sécurité des élèves et des personnels

Dans la continuité des mesures déjà engagées, une stratégie pour une École plus sûre et protectrice sera mise en œuvre dès la rentrée 2025. Elle sera déployée sur trois axes principaux :

Sécurisation des établissements

Les **42 emplois de Conseillers Principaux d'Éducation et d'Assistants d'Éducation** du Plan ministériel pour la tranquillité scolaire seront redéployés à la rentrée 2025/2026 afin de concentrer les efforts au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes de violence notamment.

Les opérations « cartable ouvert », menées par les forces de l'ordre en collaboration avec les communautés éducatives des établissements, seront **multipliées par 2, pour passer de 50 à 100 par an**. Ces opérations avant tout pédagogiques cherchent à souligner auprès des élèves que certains objets introduits au sein des établissements sont dangereux (aérosols, ciseaux pointus, canifs...) et n'ont aucunement leur place dans l'enceinte scolaire.

Toute tentative d'introduction d'objet dangereux pouvant être considéré comme une arme fera **systématiquement l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République et donnera lieu au passage de l'élève en conseil de discipline**.

Formation

Le nombre de personnels d'encadrement formés à la prévention et à la gestion de crise sera **multiplié par 3** au cours de l'année scolaire 2025-2026, avec plus de **3 000 personnels formés**.

La formation a été entièrement repensée pour aborder l'ensemble des problématiques de sécurité, de sûreté, de prévention, de risques majeurs, de cybersécurité, de climat scolaire, de gestion de crises et de lutte contre la radicalisation, les dérives sectaires et le séparatisme.

Prévention

Les **exercices de gestion de crise** (sûreté attentat et risques majeurs) seront **multipliés par 3** au cours de l'année scolaire 2025-2026, pour atteindre un total de près de **6 000 exercices de l'école au lycée**, en passant par les exercices départementaux et académiques.



B. Sensibilisation des personnels à la cybersécurité

Les outils numériques occupent aujourd'hui une part importante dans le quotidien professionnel des personnels de l'Éducation nationale. Cette transformation des outils et des usages vers le tout numérique, bien que nécessaire pour s'adapter aux évolutions de la société, n'est pas sans conséquences : elle attire parfois des organisations ou des individus aux intentions malveillantes.

Par ailleurs, l'immatérialité des applications en ligne modifie la perception de la sécurité, souvent par manque de formation ou de sensibilisation.



Nouveauté

Pour accompagner ses personnels, l'académie de Montpellier a mis au point un « kit cyber », une boîte à outil qui s'adresse aux équipes de direction des établissements scolaires du 2nd degré pour les aider à mener des actions simples et régulières de sensibilisation à la cybersécurité.

Le contenu de ce kit s'enrichira progressivement de nouveaux supports et sera revu régulièrement pour adapter le contenu aux évolutions des enjeux et des menaces de la sécurité numérique.

Des exercices seront par ailleurs organisés à intervalles réguliers tout au long de l'année scolaire 2025/2026.

C. Prévention et lutte contre le harcèlement



L'année scolaire 2025-2026 marquera la **4ème rentrée consécutive de déploiement du programme interministériel « Phare »** de prévention et de lutte contre le harcèlement dans toutes les écoles, les collèges et les lycées.

A la rentrée 2024, la structuration d'un pôle harcèlement dans chaque département, sous l'autorité de chaque Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), ainsi que d'une coordination académique (6 emplois nouvellement affectés + 33 missions de service civique) ont permis de renforcer la dynamique de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement sur l'ensemble du territoire académique :

- chaque situation signalée est désormais prise en charge dans un délai de 48h ;

- des solutions sont systématiquement proposées dans un délai d'un mois maximum après réception d'un signalement ;
- 100 % des écoles, collèges et lycées sont engagés dans le programme « Phare »** et disposent d'une équipe ressource d'au moins 5 adultes chargés de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement ;
- 90 % des collèges et lycées disposent d'une équipe d'élèves ambassadeurs** chargés de sensibiliser leurs camarades et de repérer les signes du harcèlement ;
- les écoles, collèges et lycées participent aux temps forts annuels liés à la prévention du harcèlement a progressé, en particulier à l'occasion de la **Journée Non au Harcèlement (NAH)** ou encore du Prix académique NAH ;
- le taux de labellisation de niveau 1 (premier des trois niveaux de labellisation) progresse, témoignant de l'installation du programme dans la vie quotidienne des établissements.

L'année scolaire 2025-2026 verra s'amplifier pour la 4ème année consécutive la progression de la dynamique de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement :

- 100 % des personnels des collèges et lycées auront été formés au programme « Phare »** d'ici la fin de l'année scolaire 2025/2026 ;
- le **Plan national de formation « Lutter collectivement pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire »** sera étendu à toutes les écoles élémentaires de l'académie, selon des modalités définies localement. **Objectif : 50% des professeurs des écoles formés au cours de l'année scolaire ;**
- 100 % des écoles, collèges et lycées poursuivent l'objectif de 100 % de labellisation de niveau 1** (premier des trois niveaux de labellisation « Phare »). Renouvelée chaque année, cette labellisation garantit l'efficacité du programme « Phare » sur le long terme.

D. Généralisation du dispositif « Portable en pause » au collège



Le dispositif « Portable en pause » sera progressivement installé dans l'ensemble des collèges publics à partir de la rentrée et généralisé avant la fin de l'année civile 2025. Il comporte un volet réglementaire et coercitif et un volet éducatif.

Il a pour vocation de :

- prévenir les surdoses d'écran, le visionnage d'images violentes et leur implication dans le domaine de la santé mentale des élèves ;
- améliorer leurs dispositions pour les apprentissages (concentration, attention...);
- prévenir les cyberviolences dont le cyberharcèlement et amener les élèves à adopter un usage responsable et raisonné des supports numériques.

Pour atteindre ces objectifs, les familles seront associées à la sensibilisation, à la réflexion et à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans le même sens, afin de mieux réguler les échanges entre les familles et les équipes éducatives, les messages, notes, devoirs, etc... seront suspendus dans les espaces numériques de travail et les logiciels de vie scolaire de 20h à 7h le lendemain ainsi que durant le week-end, afin d'appliquer un « droit à la déconnexion » pour tous.

Déjà expérimenté en 2024-2025 sous l'intitulé « pause numérique » dans 13 établissements scolaires volontaires de l'académie de Montpellier (12 collèges et le lycée de Sommières), des effets positifs significatifs sur le climat scolaire et la disponibilité des élèves aux apprentissages ont été ressentis. Les modalités de son application ont pris plusieurs formes : dépôt des smartphones dans des pochettes ou casiers à l'entrée de l'établissement, rappel de la règle (téléphone éteint au fond du cartable) et contrôle quotidien de son application, accompagnement par l'éducation à la citoyenneté numérique, etc.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les modalités de mise à l'écart des téléphones portables et des objets connectés tels que tablettes ou montres connectées, seront déterminées localement, par les chefs d'établissement, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement et inscrites au règlement intérieur de l'établissement.

Parallèlement, dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, les équipes éducatives contribueront à la formation des élèves aux droits et aux devoirs liés à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. Elles sensibiliseront les élèves à un usage éthique et réfléchi des outils numériques et participeront au développement de compétences numériques des élèves, en complément de la mise en œuvre des enseignements dédiés à la technologie et à l'informatique. L'ensemble de ces compétences est évalué grâce à la plateforme Pix sur la base du cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Nouveauté

Un nouveau protocole académique intitulé « Signaler des contenus délictueux publiés par des élèves concernant d'autres élèves sur les réseaux sociaux » a été présenté aux principaux de collèges par les services académiques à l'occasion du webinaire de préparation de rentrée. Objectif : donner aux personnels les moyens de lutter concrètement et rapidement contre les cyberviolences. Il vient compléter le dispositif « Portable en pause ».



3

**Une école
émancipatrice pour
assurer l'avenir de
chaque élève**

3.

À RETENIR

Pour la rentrée 2025-2026, l'académie de Montpellier s'engage résolument en faveur d'une École émancipatrice, axée sur le bien-être et l'accompagnement de chaque élève. Le nouveau programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR dans les écoles) et de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVAR-S dans les collèges et les lycées) sera déployé, assorti d'un plan de formation dédié aux personnels. Des mesures en matière de santé et de bien-être mental seront renforcées, incluant la systématisation de protocoles et la formation de référents dans chaque établissement. Enfin, les premiers Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) seront mis en place pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, complétés par l'ouverture de dispositifs de scolarisation spécifiques.

A. Déploiement du plan de formation Éducation à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité (EVAR-S)

Le programme EVAR/EVARS (1er/2nd degré) qui se déploiera à compter de la rentrée 2025/2026 cherche avant tout à **sensibiliser et protéger les élèves** et à leur transmettre des valeurs fondamentales.

Le programme est mis en œuvre à travers au moins trois séances par an, adaptées à chaque âge par année.

Premier degré (maternelle et élémentaire) : l'éducation se concentre sur la vie affective et relationnelle, sans aborder les questions liées à la sexualité. Les objectifs incluent l'apprentissage de la connaissance de soi et de son corps, le bien-être, le respect de soi et des autres et la compréhension du consentement sans dimension sexuelle.

Second degré (collège et lycée) : le programme poursuit le développement de notions liées à l'éducation à la vie affective et relationnelle, et va aborder la question de la sexualité comme étant une relation complexe à soi, à l'autre et dans notre société. Les thématiques se complexifient, abordant des notions biologiques

(anatomie, reproduction), de prévention des risques, de santé, de droits humains, de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité et de prévention des violences sexuelles et du harcèlement. L'intimité de la sexualité n'entre pas dans les champs que porte le programme EVAR-S.

La mise en place de ce programme s'accompagne d'un **plan national de formation** destiné à tous les personnels impliqués. Des ressources pédagogiques sont par ailleurs mises à disposition des personnels enseignants pour **soutenir la mise en œuvre des trois séances annuelles prévues dans le programme.**

Dans l'académie de Montpellier, un **plan de formation académique** à destination des cadres et des enseignants des 31 réseaux pédagogiques territoriaux est déployé depuis le mois de mai 2025 et se poursuivra a minima durant l'année 2025-2026.

63 cadres et conseillers pédagogiques du premier degré, représentant l'ensemble des circonscriptions des départementaux de l'Aude, de Lozère et de l'Hérault ont été formés en juin et juillet 2025. Les cadres et conseillers pédagogiques des Pyrénées-Orientales et du Gard le seront en septembre.

Concernant le second degré, **16 inspecteurs et inspectrices, des voies générales, technologiques et professionnelles ont été également formés.** Deux sessions de formation à destination des professeurs se dérouleront dès octobre 2025.

150 personnels d'encadrement du second degré formeront un pool de cadres référents EVAR-S dans l'académie. Ils répondront aux demandes de formation et d'accompagnement émanant du terrain.

B. Santé mentale et bien-être des élèves

Les Assises de la santé scolaire ont permis de réaffirmer trois axes essentiels de l'École promotrice de santé : **la détection précoce des troubles ou signaux faibles, la prévention active des situations à risque et la promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale.**

Des mesures seront progressivement déployées à partir de la rentrée 2025 :

- › **systématisation des protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici décembre 2025 ;
- › **formation à la santé mentale** des inspecteurs du 1er degré et des personnels de direction pour les aider à construire des protocoles dédiés à la santé mentale ;

› **poursuite de la stratégie académique de formation en santé mentale** amorcée en 2024-2025 :

- 2 adultes « relais en santé mentale » (Conseiller Principal d'Éducation et enseignant) dans chaque collège et lycée ;
- formation centrée sur les inspecteurs dans chaque réseau pédagogique territorial.

A l'issue de cette formation, les personnes relais en santé mentale seront en capacité de repérer un élève présentant des signes évocateurs de mal-être, d'accueillir la parole de l'élève, d'alerter et d'orienter l'élève de manière adaptée vers les personnes ressources de l'établissement (infirmier, assistant de service social, psychologue de l'EN, médecin) afin que celles-ci après

évaluation, adressent si nécessaire, l'élève et sa famille vers des prises en charges appropriées.

- Un « conseiller technique en charge de la santé mentale » est recruté dès la rentrée 2025 dans chacun des 5 départements de l'académie afin de renforcer l'équipe des conseillers techniques santé-social déjà placés

auprès de chacun des Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

- Un **Pôle départemental santé, bien-être et protection de l'enfance** rassemblant l'ensemble des équipes chargées de ces enjeux sera créé auprès de chacun des DASENs.

C. Mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

A la rentrée 2025, 500 PAS vont se déployer sur l'ensemble du territoire national. En appui des équipes pédagogiques, ils visent à améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

Nouveauté

Dans l'académie, ce sont 5 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui seront déployés (2 dans l'Aude à Castelnaudary Nord et Sud, 3 dans le Gard à Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze), avant une généralisation de ces dispositifs prévue pour la rentrée 2027.

Le PAS est un service rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers.

C'est donc :

- un lieu d'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap ;
- une réponse de premier niveau rapidement opérationnelle ;
- un moyen de renforcer l'accessibilité des apprentissages, pour viser l'autonomie des élèves ;
- une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques.

A travers la mise en place de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), l'académie engage un nouveau service pour améliorer la réponse aux familles, renforcer le soutien aux professeurs et assurer ainsi la pleine scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Chaque pôle sera composé de personnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social qui proposeront des réponses opérationnelles pour la scolarisation des élèves concernés, en partant de leurs besoins spécifiques (adaptations pédagogiques, intervention de professionnels, mise à disposition de matériels pédagogiques adaptés, etc.).

D. Ouverture de dispositifs de scolarisation spécifiques

Le nombre d'élèves avec des besoins particuliers accueillis dans le cadre scolaire dit « ordinaire » est en constante augmentation (+ 22% depuis 2021 au sein de l'académie de Montpellier). Cette évolution s'est traduite par une forte augmentation des moyens dédiés à l'accueil et à l'accompagnement de tous les élèves, notamment par le renforcement du nombre de dispositifs de scolarisation spécifiques.

Cette dynamique positive se poursuivra au cours de l'année scolaire 2025-2026, lors de laquelle ouvriront :

- un **pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS)** au sein de l'école Capouchiné de Nîmes ;
- 12 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) :**
 - 5 dans le 1er degré : 1 dans l'Aude, 2 dans le Gard, 2 dans l'Hérault ;
 - 7 dans le second degré : 1 dans l'Aude, 3 dans le Gard, 2 dans l'Hérault et 1 dans les Pyrénées-Orientales.

- 4 dispositifs pour la scolarisation des élèves avec troubles du neurodéveloppement, dont troubles du spectre de l'autisme :**

- 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Castelnaudary (Aude) ;
- 2 Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à Béziers et Paulhan (Hérault) ;
- 1 Dispositif d'AutoRégulation (Dar) à Montpellier (Hérault).





4

Une école comme levier d'égalité des chances

4.

À RETENIR

Pour la rentrée 2025, l'académie de Montpellier s'engage pour l'égalité des chances à travers plusieurs initiatives clés. Des « Initiatives Mixité Excellence » seront expérimentées pour renforcer la diversité sociale dans les établissements. La mixité scolaire sera également favorisée dans les établissements publics et privés, avec des actions spécifiques pour réduire les écarts sociaux. Enfin, le « Plan Filles et maths » sera mis en œuvre pour lutter contre les stéréotypes de genre et accroître la présence des filles dans les filières scientifiques.

A. Initiatives Mixité Excellence

Dès la rentrée 2025, les écoles et établissements scolaires se verront proposer d'expérimenter des « initiatives mixité-excellence ». Ils devront répondre à quatre critères :

- › un projet ambitieux, porté par la collectivité de rattachement ;
- › avec notamment une « coloration » du périscolaire (par exemple l'organisation du périscolaire 100% en langue étrangère) ;
- › poursuivant l'objectif de renforcer la mixité par une augmentation globale de l'Indice de Position Sociale (IPS) ;
- › le tout grâce à la mobilisation de dispositifs d'excellence au bénéfice de tous les élèves de l'école ou de l'établissement..

Le suivi des « initiatives mixité-excellence » sera assuré par une équipe de recherche et une équipe d'évaluation des projets, composée d'inspecteurs, sera également mise en place.

Nouveauté

L'école primaire Hypatie de Montpellier, qui ouvre ses portes à la rentrée 2025, est le premier établissement labellisé « Initiative mixité-excellence » grâce notamment à un objectif d'excellence au sein d'une toute nouvelle école avec : la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle ; le dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère) en anglais ; le périscolaire 100% en anglais ; une école située sur le territoire de la Cité éducative Montpellier Mosson, pleinement concerné par un projet de renouvellement urbain ambitieux

Une « initiative mixité-excellence » entre les écoles Arrels Cassanyes et La Miranda de Perpignan sera mise en œuvre dès le premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026. Ces écoles, très proches géographiquement, se différencient par leur composition sociale et se ressemblent par l'accueil d'un public scolaire catalanophone pour la première et par la scolarisation d'élèves de culture gitane pour la seconde.

Des actions sont envisagées par les équipes pédagogiques afin de réunir les élèves dans des temps pédagogiques communs :

- › action avec la médiathèque de Perpignan (arts visuels, multimédias, lecture de contes en catalan) pour les élèves de grande section de maternelle et de CP ;
- › action « cirque et arts du spectacle » en catalan pour les élèves de CP/CE1/CE2 ;
- › action Éducation Physique et Sportive et découverte du patrimoine pour les élèves de CM1/CM2 : jeux d'orientation et visite de sites historiques.



B. Développement de la mixité scolaire



Des travaux sont menés dans le cadre du développement de la mixité scolaire et sociale dans les établissements publics et privés :

- avec les représentants des établissements privés sous contrat du réseau catholique au sein d'un groupe de travail académique dédié ;
- dans chaque département pour les établissements publics.

Établissements privés sous contrat

Les échanges menés depuis l'automne 2024 avec les représentants académiques de l'enseignement catholique ont d'ores et déjà permis d'intégrer un projet de modulation des moyens alloués aux établissements en tenant compte des Indices de Position Sociale (IPS) et des résultats des élèves aux évaluations, notamment dans la mise en œuvre des groupes de besoins.

Ces travaux vont aboutir à la **signature d'une feuille de route** fixant des objectifs et déclinant des principes d'organisation et de gestion visant à réduire les écarts sociaux entre les établissements publics et privés de même nature et sur un même territoire.

Établissements publics

Pour accroître la mixité sociale et scolaire dans le public et réduire la ségrégation sociale des établissements de 20 % d'ici 2027, les leviers suivants seront mobilisés :

- modification de certains **secteurs de recrutement** (sectorisation) ;
- examen des **impacts de la sectorisation** des collèges et lycées nouvellement créés afin de procéder à d'éventuels ajustements ;
- articulation des dispositifs d'égalité des chances**, comme les Cordées de la réussite ou les internats d'excellence afin de renforcer la mixité ;
- poursuite de la démarche d'ouverture sociale** menée dans les établissements où l'Indice de Position Sociale (IPS) est élevé ;
- implantation d'offres de formation attractives** dans les établissements où l'IPS est bas (sections internationales, formations technologiques ou post baccalauréat, etc.).

C. Création de nouvelles Cités éducatives



Les départements de l'Hérault et du Gard ont étendu le réseau des Cités éducatives de l'académie de Montpellier avec la **création des Cités éducatives d'Alès, de Lodève et Bédarieux en 2024-2025, portant le total à dix Cités éducatives au sein de l'académie**. Ces nouvelles Cités éducatives rurales visent à soutenir les jeunes de 0 à 25 ans, confrontés à l'isolement géographique et à un accès limité aux services publics.

Une forte collaboration entre les institutions et le tissu associatif local permet de construire des projets ambitieux, basés sur des diagnostics précis pour répondre aux

besoins avérés et latents, impactant tous les temps de la vie des jeunes.

Lodève, avec un budget de 80 000 euros, se concentre sur la réussite scolaire, l'accès à la culture, la nature et la santé. Bédarieux, avec un budget de 100 000 euros, met l'accent sur la prévention des conduites addictives, l'accompagnement parental et la lutte contre les discriminations.

La Cité éducative d'Alès, avec un budget de 175 000 euros, axe son projet sur trois objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

D. Utilisation de l'IA dans l'accueil et la scolarisation des élèves allophones

Tout au long de l'année, le CASNAV (accueil et scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) et la Mission académique de scolarisation des enfants de familles gitanes intégreront aux **formations d'enseignants du 1er et du 2nd degré des temps dédiés à l'usage raisonné de l'intelligence artificielle (IA)**.

L'objectif est double : **renforcer la différenciation pédagogique**, c'est-à-dire aider chaque élève à apprendre selon son rythme et ses besoins et **favoriser l'accessibilité universelle aux savoirs**, afin que tous les élèves, quels que soient leurs origines, leurs langues premières et leurs parcours scolaires, puissent entrer dans les apprentissages. Concrètement, cela pourra prendre par exemple la forme d'exercices de lecture générés par l'IA selon les consignes de l'enseignant pour mieux s'adapter à

différents niveaux de compréhension, dans le même groupe-classe. L'IA ne remplace pas l'enseignant : elle vient enrichir son travail et l'assister pour que chaque élève trouve sa place dans une École pour tous, où la technologie devient un outil au service de l'équité.

Par ailleurs, après le succès des rencontres académiques 2024 (Montpellier) et 2025 (Perpignan) dédiées à la scolarisation des enfants de familles gitanes, plusieurs journées intercatégorielles seront organisées sur ce thème en 2025-2026 dans les territoires particulièrement concernés par la présence de ces élèves.



E. Plan Filles et maths

Bien que 42% des filles suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale, elles ne représentent que 25% des étudiants intégrant des formations supérieures en ingénierie et numérique, un chiffre stagnant depuis 20 ans. Cet écart, qui apparaît dès le CP, pénalise les filles en les orientant vers des métiers moins rémunérateurs et impacte l'économie française, qui manque de nombreux ingénieurs et techniciens.

En réponse, la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Élisabeth Borne, a lancé le « Plan Filles et maths », articulé autour de trois piliers :

Former et sensibiliser le personnel de l'Éducation nationale

- » **Sensibilisation** de 2 heures aux **biais de genre** pour tous les professeurs.
- » **Formation** des professeurs des écoles et de mathématiques du 2nd degré à la **prévention des stéréotypes** (sur quatre ans pour les professeurs des écoles et trois ans pour ceux du 2nd degré).
- » **Charte de lutte contre les stéréotypes** affichée dans les salles des maîtres et des professeurs.

Renforcer la place des filles dans les filières scientifiques

- » Objectif de **30 000 filles supplémentaires** choisissant la spécialité mathématiques en 1ère et terminale d'ici 2030 (5 000 par an dès 2025).
- » Création de **Classes à Horaires Aménagés en 4ème et 3ème en Mathématiques et Sciences (CHAMS)** dès la rentrée 2025, avec un objectif de généralisation et au moins 50% de filles.
- » Cible d'au moins **30% de filles en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)** scientifiques en 2030 (et 20% dès 2026).
- » Objectif d'au moins **30% de femmes parmi les nouvelles nominations de professeurs** en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles.

Ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations

Mise en place de rencontres systématiques de la 3ème à la terminale avec des femmes « **rôles modèles** » présentant leurs parcours. Ce dispositif sera expérimenté en 2025 pour une généralisation en 2026.

Nouveauté

Dans le cadre du Plan Filles et maths, le département de l'Hérault se mobilise afin que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers des sciences de l'ingénieur et du numérique :

Parcours Mathématiques, Sciences et Technologie

Les ateliers supports de ce parcours débutent en classe de 4ème et se poursuivront, en 2026-2027, en classe de 3ème. Ils sont installés dans des collèges volontaires (Castries, Juvignac, La Grande Motte, Montpellier - Clémence Royer).

Ces ateliers se rajoutent aux horaires d'enseignement. Ils sont animés par des équipes pluridisciplinaires et ont vocation à devenir des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (CHAMS) à la rentrée scolaire 2026-2027.

L'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés en 4ème et 3ème en Mathématiques et Sciences (CHAMS) est prévue au collège de Juvignac à la rentrée 2026.

Parcours mathématiques et sciences du numérique

Ces parcours, qui s'intègrent dans les horaires d'enseignement du 1er degré au 2nd degré sont installés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (Montpellier-nord) et en ruralité (Bédarieux, Clermont-l'Hérault, Lodève). Dans chaque dispositif, un atelier dans lequel seront présentes plus de 50% de filles permet de travailler les compétences mathématiques et des sciences du numérique.



L'académie de Montpellier s'engage dans la prévention contre les stéréotypes de genre

Pour répondre aux inégalités de performance et de parcours, notamment en mathématiques, une **stratégie** a été engagée au sein de l'académie de Montpellier reposant notamment sur un large panel d'**initiatives locales** : formation des enseignants, accompagnement des établissements, expérimentation de parcours mixtes (filière numérique du CP à la Terminale, options informatiques en 3ème, classes IA), dispositifs à large échelle (ElleStime, Olympiades, journées FéminiMath) et mobilisation des partenaires socio-économiques et scientifiques du territoire (CNRS, INRIA, Université de Montpellier, La Mêlée, Dell...).

Au cœur de cette démarche, un objectif partagé : **faire progresser les résultats des filles en mathématiques**, non au détriment des garçons, mais pour élever l'ensemble des performances scolaires et élargir les possibles pour toutes et tous.

3 grands axes de travail ont par ailleurs été identifiés pour l'année scolaire 2025-2026 à l'échelon académique :

Structuration des Cordées de la réussite dans chaque département de l'académie

- › **Parité des effectifs** visée tout en prenant en compte le volontariat des élèves.
- › **Valorisation des dispositifs existants** (exemple du parcours « Campus au féminin » proposé par la Cordée « Ose l'ISAE SupAéro » à Carcassonne qui sensibilise les jeunes filles aux métiers scientifiques et techniques).
- › **Appui aux structures scientifiques** (SupAéro, école des Mines, faculté de médecine..) pour légitimer et enrichir ces dispositifs.

Déploiement d'un programme de marrainage piloté par les professeurs principaux

- › Mise en œuvre du **programme de marrainage** dans les classes de 4ème.
- › Mobilisation d'anciennes lycéennes ou de professionnelles inspirantes via des webinaires annuels.
- › **Inscription du marrainage dans une lettre de mission** avec appui des référents égalité filles-garçons et intégration dans les évaluations des établissements.

Renforcement de projets pédagogiques mixtes et innovants

- › Création d'une **classe académique volontaire**, articulée autour d'activités telles que les olympiades scientifiques ou des sorties pédagogiques.
- › **Concours d'initiatives mixtes** mettant en valeur les enseignants et pratiques pédagogiques favorisant l'égalité filles-garçons.
- › **Évaluation d'impact des dispositifs existants** (classes CHAMS, FabLab « Numéri-Girl », LaboMaths) pour guider leur extension ou adaptation dans d'autres territoires.





5

Une école ancrée dans son territoire

L'académie de Montpellier renforce son engagement territorial pour la rentrée 2025. Cette démarche se manifeste par l'optimisation des 31 réseaux pédagogiques territoriaux et l'extension du programme « Territoires Éducatifs Ruraux » (TER) avec l'intégration du Pays Viganais. L'offre de formation est également enrichie par de nouvelles options « Ambition études santé » dans des zones sous-dotées, ainsi que par l'ouverture de formations professionnelles et post-bac. Enfin, une méthode de travail collaborative pour la carte scolaire sera mise en place, assurant une meilleure visibilité aux collectivités.

A. Évolution des réseaux pédagogiques territoriaux

L'académie de Montpellier a inscrit son pilotage pédagogique dans des territoires aux caractéristiques socio-économiques plus homogènes, correspondant aux bassins de vie des élèves et à leur parcours scolaire, de l'école maternelle jusqu'au lycée. **31 réseaux pédagogiques territoriaux (RPT) ont ainsi été créés.**

Ils associent dans le cadre d'un travail collaboratif chefs d'établissements, inspecteurs des 1er et 2nd degrés, directeurs d'école et professeurs, représentants des services jeunesse engagement et sport. A partir d'un **diagnostic territorial, chaque réseau a pu définir une stratégie éducative et pédagogique de proximité, en cohérence avec les orientations nationales et le projet**

d'académie, qui consolide la liaison école-collège-lycée. L'ambition est d'améliorer les apprentissages des élèves et la qualité du projet pédagogique et éducatif du territoire concerné pour de meilleurs résultats scolaires.

L'exemple du réseau pédagogique bidépartemental du pays viganais (qui s'étend sur les départements du Gard et de l'Hérault) est révélateur de cette volonté. Ce réseau a développé un riche projet de territoire sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, particulièrement pour la maîtrise de l'oral, notamment par le développement des Webradios, et avec la création d'un cercle d'études de réseau interdegrés en mathématiques. Il réalise un effort particulier sur la pédagogie de

l'orientation avec la formation de tous les professeurs principaux de 4ème, de 3ème et de 2nde sur ce thème et un important travail collaboratif au sein du Comité Local École-Entreprises. Il porte enfin, dans le cadre de l'école pour tous, une action innovante à l'échelle du réseau avec les partenaires du territoire afin d'assurer l'inclusion scolaire de chaque élève.

Cette volonté académique de mieux prendre en compte la réalité du parcours scolaire des élèves sur leur territoire de vie pourrait déboucher sur la constitution de réseaux bidépartementaux dans le cadre d'une collaboration avec les académies limitrophes (Gard/Vaucluse et Tarn/Hérault).

B. Création d'un nouveau Territoire Éducatif Rural (TER)

Le programme « Territoires Éducatifs Ruraux » (TER) cherche à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Un territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement.

5 territoires éducatifs ruraux (TER) ont déjà vu le jour dans les 5 départements de l'académie de Montpellier : TER Chalabre Couiza (Aude), TER Cèze Cévennes (Gard), TER communes du Grand Orb (Hérault), TER EPCI Gévaudan, EPCI Terres d'Apcher, Margueride, Aubrac, EPCI Aubrac, Lot Causset et Tarn, EPCI Hautes terres et de l'Aubrac (Lozère), et le TER EPCI Agly Fenouillèdes (Pyrénées Orientales).

Nouveauté

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, le Pays Viganais deviendra le deuxième Territoire Éducatif Rural (TER) du Gard, marquant une avancée significative pour l'éducation en milieu rural.

Ce nouveau TER, dont la convention devrait être signée avant les vacances d'automne, se concentrera sur quatre axes de travail prioritaires :

- › l'ambition et l'orientation des élèves ;
- › le sport, la santé et le bien-être ;
- › l'éducation artistique et culturelle ;
- › la construction de l'école rurale de demain.

C. Déploiement de quatre nouvelles options « Ambitions études santé »

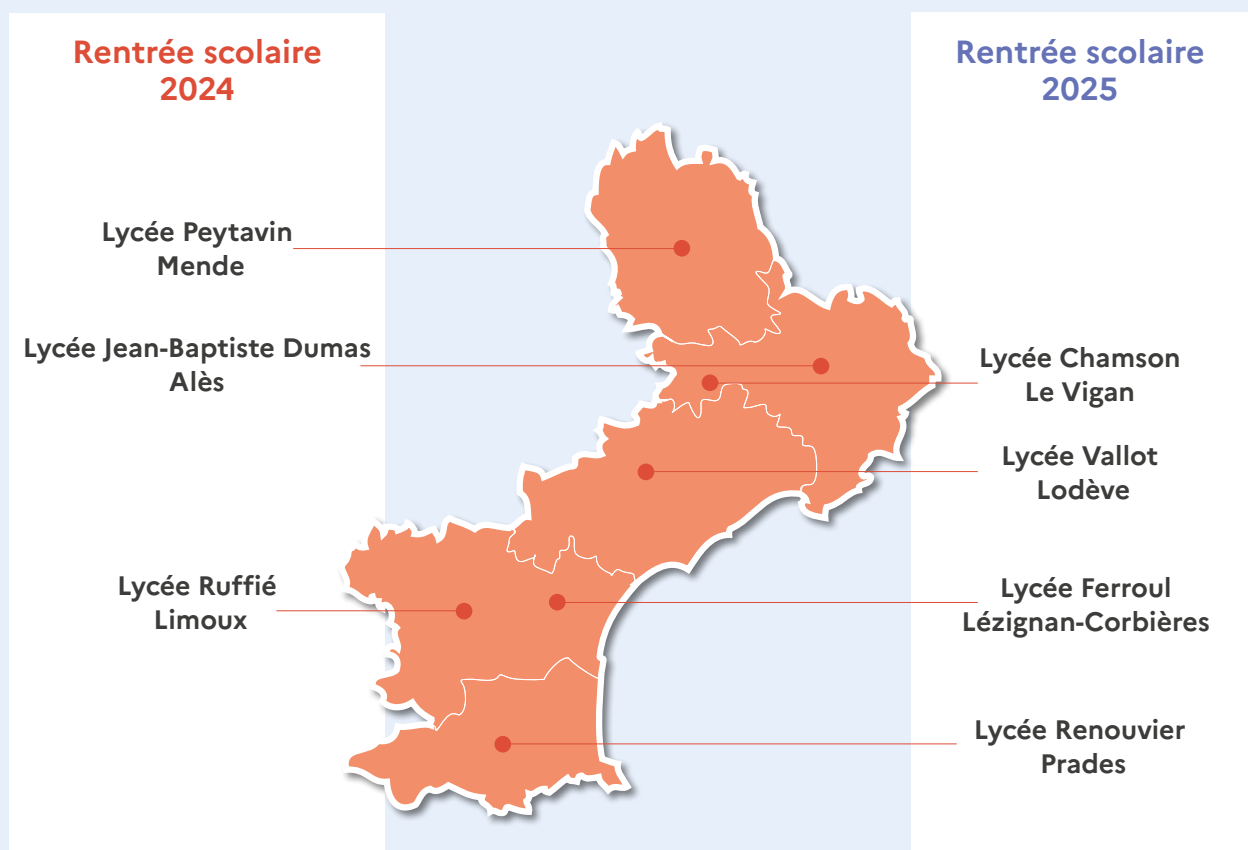
Depuis la rentrée scolaire 2024, l'académie de Montpellier, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, propose une **option « Ambition études santé » aux lycéens de 1ère et de Terminale** dans trois lycées (lycée Peytavin de Mende en Lozère, lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès dans le Gard et lycée Ruffié de Limoux dans l'Aude), situés **dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante.**

L'objectif de ce dispositif est de susciter ou soutenir l'ambition des jeunes issus de la ruralité, tout en contribuant à une meilleure répartition des futurs soignants sur le territoire.

Nouveauté

A la rentrée 2025, **quatre nouveaux établissements de l'académie** situés dans des territoires ruraux également concernés par des difficultés dans l'accès aux soins proposeront aux élèves cette option :

- › le lycée Vallot de Lodève (première option ouverte dans l'Hérault) ;
- › le lycée Renouvier de Prades (première option ouverte dans les Pyrénées-Orientales) ;
- › le lycée Ferroul de Lézignan-Corbières (Aude) ;
- › le lycée Chamson du Vigan (Gard).



D. Définition de la carte scolaire : une nouvelle méthode de travail

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et l'Association des maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalité s'engagent via un protocole d'accord à **créer un cadre de coopération renforcé** pour, dans un contexte de baisse démographique, **définir ensemble une nouvelle méthode de travail pour la préparation de la carte scolaire visant à garantir aux maires une visibilité à trois ans sur les prévisions d'effectifs** et à les associer plus étroitement aux mesures d'ajustement de la carte scolaire.

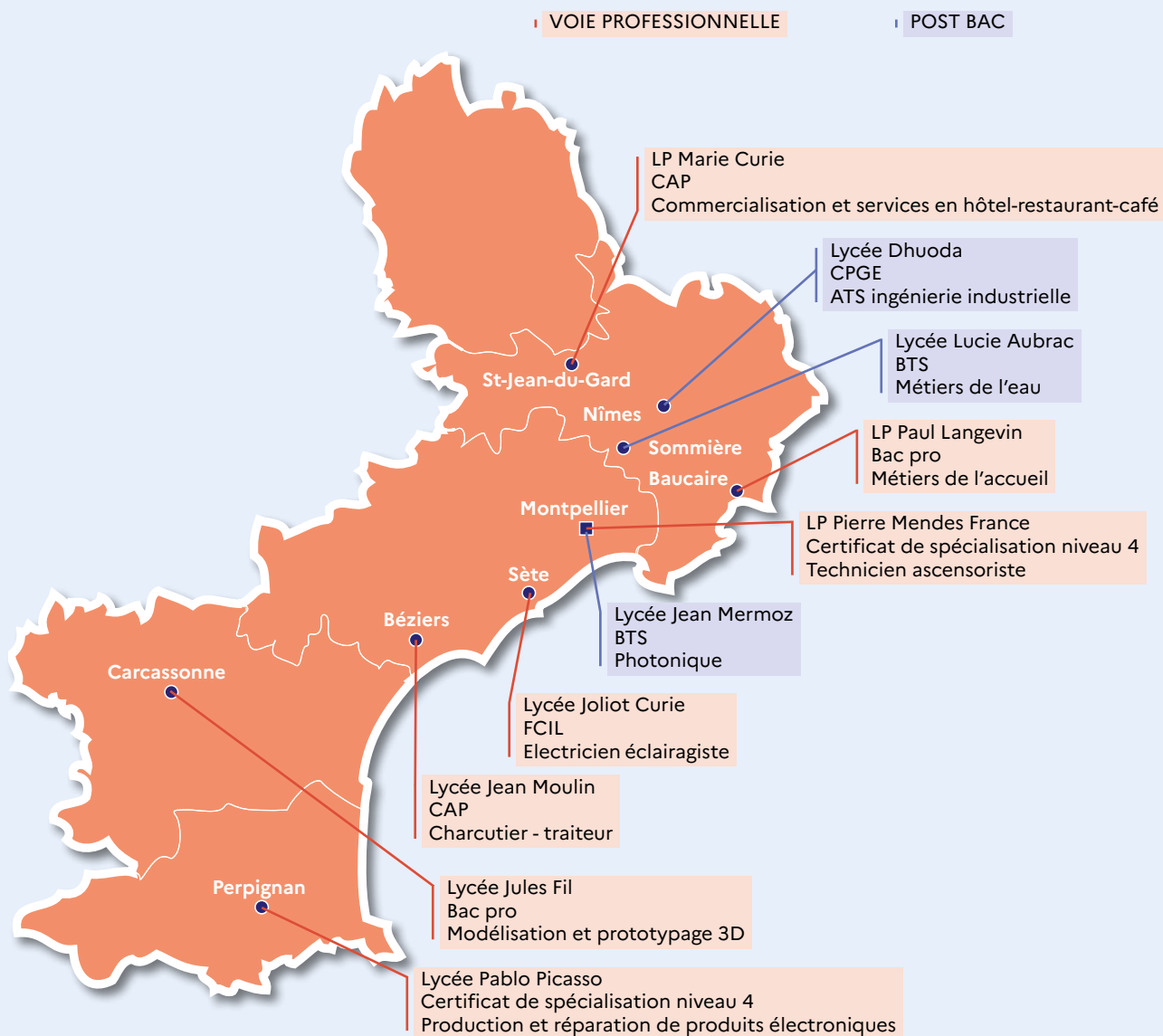
Pour la rentrée 2026, les 5 départements feront évoluer leur méthodologie de préparation de la carte scolaire afin de renforcer la démarche pluriannuelle prospective des prévisions d'effectifs. Aux flux démographiques, il s'agira de conjuguer aussi finement que possible les écarts constatés avec les prévisions des effectifs et ce, pour chaque commune ou regroupement de communes. De plus, le travail partenarial avec les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'académie sera renforcé pour mieux appréhender le nombre d'élèves de moins de trois ans entrant en scolarisation obligatoire.

A titre d'illustration dans le département du Gard, une convention sera prochainement signée entre le DASEN et le directeur de la CAF pour engager avec les élus une vision prospective de leur territoire en termes d'évolution démographique, de suivi des enfants et plus largement de continuité éducative et d'attractivité des territoires.

L'observatoire des dynamiques rurales copiloté par le préfet et le DASEN, installé dans les 5 départements, constitue un premier niveau de dialogue avec les élus. Ce dialogue sera relayé auprès de chaque maire par l'intermédiaire du corps d'inspection.

E. Évolution de la carte des formations professionnelles à la rentrée 2025

À la rentrée 2025, l'académie de Montpellier renforce son offre de formation professionnelle afin de répondre aux évolutions démographiques et aux besoins locaux en accompagnement et insertion professionnels.



FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale
CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
ATS : Adaptation Technicien Supérieur

DOSSIER DE RENTRÉE

Année scolaire
2025-2026



Directrice de publication :
Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Date de publication :
AX001 - DP Ac-Mtp - 28 août 2025 2:34

Maquette, graphisme :
Éric Picard - Service
Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Crédits photos :
© service communication
rectorat - Freepik


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*